

## Rapport annuel 2001 / Perspectives 2002

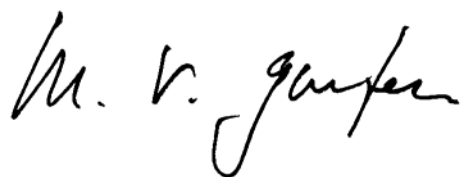
### Editorial

Chères Consœurs, Chers Confrères,

L'an dernier, trois grands objectifs ont sous-tendu la politique de notre association. Premièrement, il fallait faire en sorte de conserver et de renforcer notre capacité d'action. En d'autres termes, nous assurer une position à l'intérieur de la profession qui ne nous oblige pas continuellement à devoir réagir parce que la balle est dans notre camp mais nous permette de développer nos propres points de vue et ainsi d'être efficaces. Grâce à l'excellent travail accompli par le comité, la présidence et le secrétariat général sous la houlette de mon prédécesseur, la situation n'avait jamais été aussi favorable. Il importait d'en tirer le meilleur parti et de la consolider. Je crois que nous y avons réussi. Aujourd'hui, même s'il a fallu souvent déployer de grands efforts pour y parvenir, l'ARF sait se faire entendre dans la branche et est associée aux grandes décisions. Préserver cette capacité d'action sera aussi notre objectif prioritaire durant l'année à venir.

Deuxième objectif: les relations avec les autres membres de la profession. Comme l'objectif premier de notre action n'est pas de faire le bonheur de l'association mais de produire un cinéma suisse qui ait le plus de succès possible, il nous faut avoir de bonnes relations avec nos collègues; seule une bonne collaboration avec eux peut aboutir à la concentration des énergies absolument nécessaire au cinéma suisse. En ce sens, notre réaction rapide et critique envers la création du GARP (et les circonstances de cette création) était la condition du rapport constructif et décontracté que nous entretenons aujourd'hui avec ce groupement. Il va de soi que nous pratiquons la même politique de transparence et d'échange rapide à l'égard de la SFP, de l'ARC et de l'ensemble de la branche cinématographique, section du cinéma comprise.

Le troisième objectif a consisté à préciser notre propre orientation. Sommes-nous au premier chef une force dans le champ politico-culturel – ou ne prêtons-nous attention qu'à la défense de nos intérêts matériels? A travers de nombreuses discussions, il est apparu que nos objectifs principaux étaient d'insuffler plus de courage, de créativité et de productivité dans le cinéma suisse. Un premier pas dans cette direction a été effectué par le lancement de l'opération *'the filmmaker's choice'* à l'occasion de notre 40<sup>e</sup> anniversaire; en ces temps de disette, cette action donne un signal fort qui retentit au-delà des frontières de l'ARF. Dans le même temps, l'ARF témoigne ainsi de sa volonté d'être une force créative et productive et de poursuivre, avec les autres acteurs de la branche, le seul but capable de nous rendre „heureux“ sur le plan culturel, matériel et personnel: la création de films forts, capables de (re)conquérir notre public!

A handwritten signature in black ink, reading "M. v. Gunten". The signature is written in a cursive style with a large, looping 'G' at the end.

Matthias von Gunten, président

**“Année anniversaire 2002 et principaux objectifs pour l’avenir”**

Activités en cette année anniversaire 2002

A l’occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de notre association et du 40<sup>e</sup> anniversaire de la loi sur le cinéma, nous entendons émettre un message positif et lançons le concours d’idées, *the filmmaker’s choice*. Les six idées de film de fiction les plus fortes, les plus courageuses et les plus aptes à être portées à l’écran recevront CHF 15’000.—chacune, de manière à être développées sous forme de traitement. Ce cadeau offert à la branche à l’occasion de notre anniversaire est notre plaidoyer en faveur de la force des idées, de la créativité et du courage artistique.

L’année anniversaire a démarré aux Journées de Soleure 2002 par la rétrospective présentée à l’enseigne du „Miracle du cinéma suisse – les 40 ans de l’association“ et par une table ronde consacrée, dans l’optique de l’ARF, aux décennies écoulées.

Pour l’automne 2002, nous prévoyons une fête d’anniversaire qui fera à coup sûr des étincelles.

Préserver la liberté créatrice et la capacité d’action politique

Nous nous battons pour développer un cinéma suisse authentique, pour la culture cinématographique en Suisse et pour nos intérêts professionnels. Sur ce plan, les objectifs fondamentaux sont l’augmentation du crédit pour le cinéma et l’orientation qualitative et culturelle des régimes d’encouragement.

Nous menons une politique culturelle sur le plan national et international et effectuons un travail de lobbying en faveur du cinéma suisse. Organisation professionnelle reconnue et soutenue par l’Office fédéral de la culture (OFC), l’ARF défend les cinéastes indépendants et est l’interlocuteur des autorités, des organes politiques et des institutions culturelles.

Nous soutenons la réintégration de la Suisse dans le programme MEDIA de l’Union européenne (UE) et nous nous battons pour défendre la diversité culturelle et le droit moral des artistes et des créateurs dans l’enceinte de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) et ailleurs.

Sur le plan politique comme à l’intérieur de la branche, nous préconisons l’amincissement des structures.

*Objectifs et activités à court et moyen terme:*

- Achèvement de la révision de l’encouragement cinématographique: Nous continuerons d’essayer de faire adopter nos objectifs politiques et concrets en ce qui concerne les régimes d’encouragement, en particulier pour Succès Cinéma et la prime de qualité. L’évaluation et la consolidation des instruments d’encouragement deviennent aussi d’actualité.
- Sécurité économique et sociale: L’amélioration des conditions-cadre des réalisateurs de films est un sujet qui sera encore d’actualité cette année. Nous garderons en particulier un œil sur l’évolution au chapitre de la révision de la loi sur le droit d’auteur.
- Crédit du cinéma jusqu’en 2006: Nous continuerons de nous battre pour le „bon en avant“ et collaborerons au plan financier pour l’aide au cinéma jusqu’en 2006.

- Scénario: Achever les travaux relatifs aux contrats-types de Suissimage pour le 'Script-Consulting' et pour les co-auteurs (scénario/traitement). La SSA travaille elle aussi au remaniement de ses contrats pour scénaristes.
- Films de télévision: Il faut s'attendre à voir débiter les nouvelles négociations pour le Pacte de l'audiovisuel 2003 et entamer de nouvelles étapes pour la révision de la loi sur la radio-télévision.
- Promotion et présence de nos films: La position des réalisateurs de films doit encore être clarifiée.

Courage, créativité, prise de risque et productivité dans le cinéma suisse, pour pouvoir réaliser des films forts capables de conquérir notre public.

Nous donnons notre appui et participons aux activités qui stimulent le développement de la production cinématographique suisse et du cinéma en Suisse.

Une de nos priorités réside dans le débat sur notre identité artistique et dans la discussion sur la forme et le contenu (langage formel, écriture personnelle, etc.) à l'exemple de films suisses et étrangers.

Nous nous battons pour des régimes d'encouragement et des conditions-cadre susceptibles d'ouvrir des possibilités d'épanouissement culturel et créatif.

*Objectifs et activités à court et moyen terme:*

- Scénario: maillage des scénaristes dans les différentes associations, pour intensifier l'information mutuelle et la communication.
- Débat de fond: collaboration avec des festivals de cinéma et des cinémathèques, lancement de projets et participation à des manifestations, échanges d'informations avec des institutions de formation professionnelle et continue comme Focal, poursuite des Rencontres propres à l'ARF.

Rapports et collaboration avec la branche cinématographique et d'autres disciplines culturelles

Comme notre objectif premier est de réaliser un cinéma suisse qui ait du succès sur le plan culturel et économique, il nous faut entretenir de bonnes relations avec nos collègues, car c'est la seule manière de réussir à concentrer les énergies et les ressources.

Nous nous efforçons d'instaurer une collaboration et une entraide non seulement transgénérationnelles mais aussi entre nos membres et avec d'autres acteurs du monde culturel.

*Objectifs et activités à court et moyen terme:*

- Collaboration et information: Nous cherchons à intensifier les échanges entre membres de la branche sur toutes sortes de thèmes.
- Mise en oeuvre de l'article sur la culture inscrit dans la constitution fédérale: Les organisations professionnelles des acteurs culturels se sont regroupées en vue d'élaborer une loi fédérale sur la culture et suivront ce dossier très activement.
- Communication de la branche: Sauvegarder la revue professionnelle Cinébulletin et créer l'organisme de tutelle du périodique en 2002.

## ARF/FDS : Rapport annuel 2001 / Perspectives 2002

- Activités régionales: Dans la limite de ses moyens, l'ARF apporte son soutien aux activités des régions linguistiques en faveur d'un encouragement local du cinéma. Nous soutenons en particulier le maillage et la création d'un espace d'expression pour les réalisateurs de films de l'aire linguistique italienne.
- 3<sup>e</sup> Fête des Arts: La fête aura lieu du 27 au 31 août 2003, à Zoug, sur le thème „lieu du bonheur“. L'ARF siège dans l'association de soutien chargée de préparer et d'organiser cette manifestation.

**“Membres: conditions d’admission et prestations”**

La condition pour être admis dans l’ARF est d’exercer une activité professionnelle d’auteur de films dans le domaine de la réalisation, du scénario ou de la production. L’activité dans le cinéma constitue le fondement économique des moyens d’existence du candidat, qui consacre la moitié de son temps à cette activité. Un de ses films au moins doit avoir été projeté en séance publique (salle, festival, télévision). Les films de fiction, les documentaires, les courts métrages, les films d’animation et les films expérimentaux sont admis, l’important étant les conditions de production indépendante.

*Cotisations*

CHF 500.-	dès la 4 <sup>e</sup> année de sociétariat
CHF 250.-	les 3 premières années de sociétariat et pour les membres qui font partie d’associations sœurs des pays voisins.
dès CHF 125.-	pour les membres donateurs, qui nous soutiennent moralement et financièrement

*L’ARF offre à ses membres*

- la défense de leurs intérêts dans toutes les questions touchant à la politique cinématographique, culturelle et professionnelle, des informations régulières via le site Internet, une lettre d’information interne et Cinébulletin.
- la fourniture de renseignements, de documents, de conseils et de compléments d’information, ainsi que l’aiguillage vers des offices compétents, sur toute question en rapport avec la production cinématographique (droit, sécurité sociale, impôts et économie d’entreprise).
- un fonds de protection juridique et de procédure judiciaire: un montant pouvant aller jusqu’à CHF 2’000.- est alloué par mandat, des dérogations sont possibles. L’objet du litige doit être d’intérêt général pour les membres de l’ARF et un éventuel procès doit avoir des chances d’être gagné. Une demande en bonne et due forme, indiquant tous les faits susceptibles d’influencer la décision et contenant une proposition concrète, doit être déposée avant toute entrée en matière par le comité.
- une plate-forme Internet personnelle: chaque membre peut se présenter dans le cadre du site de l’ARF. Nous proposons une offre de base gratuite (publication – et actualisation - de la filmographie et de la biographie jusqu’à 5 pages) et des solutions individualisées à des tarifs avantageux.
- autres prestations: carte de membre, accréditation aux festivals de cinéma suisses et acquisition de la carte de libre entrée de Procinéma (CHF 350.--). Organisation de manifestations et de Rencontres, soutien moral et financier de projets et campagnes en faveur du cinéma indépendant.

La passion de l'assosiassion  
Hans-Ulrich Schlumpf

Jadis, tout était si différent! Quand on était admis dans l'«assosiassion», on faisait partie du cercle illustre des pionniers du «nouveau» cinéma suisse, qui l'avaient fondée en 1962: Alain Tanner, Claude Goretta, Henry Brandt, Walter Marti, Herbert E. Meyer, François Bardet et Jean-Jaques Lagrange. Alexander J. Seiler devait bientôt se joindre à eux. Était admis uniquement celui qui, grâce à un film jugé digne, obtenait la bénédiction des pères fondateurs. Les assemblées générales furent principalement ou exclusivement le théâtre, jusque dans les années 70, de disputes passionnées à ce sujet.

Le motif à l'origine de la création de l'«Association suisse des réalisateurs de films» est cependant banal et aussi déterminé par la nécessité extérieure que la création d'une quelconque autre association. Il s'agissait de s'allier pour viser un but précis, obtenir un siège à la commission fédérale du cinéma. L'Association des réalisateurs de films a pourtant été dès le début un groupuscule particulier. Ses membres se considéraient comme des artistes, mais qui – à la différence peut-être de leurs confrères étrangers – entendaient, suivant la bonne vieille tradition helvétique, se mêler de leurs propres affaires. Avec les événements de 1968, cette doctrine est carrément devenue un programme. Devant les cinéastes rebelles et habiles à manier les armes médiatiques, les fonctionnaires fédéraux et les directeurs de la télévision ne trouvaient plus le repos. Les cinéastes se mêlaient littéralement de tout, souvent de manière chaotique, anarchique, et en manifestant peu de compréhension pour les usages en cours dans les services officiels et les bureaux directoriaux. Pour beaucoup – c'était mon cas –, l'Association était de ce fait plus qu'une simple organisation professionnelle. C'était un morceau de patrie intellectuelle qui adoptait l'air du temps et le mettait au service du cinéma et de la culture en général. Il était amusant de se battre en première ligne et d'arriver à ses fins. Il était amusant d'avoir pour amis, dans cette lutte pour l'autonomie, des gens comme Max Frisch, Peter Bichsel et Otto F. Walter. Il était amusant de proposer des solutions astucieuses pour créer un nouveau cinéma en Suisse avec la Confédération et la télévision. Naturellement, l'association n'a pas fait cette révolution toute seule. Sans les Journées cinématographiques de Soleure, tout aussi engagées qu'elle, et sans le Centre suisse du cinéma – lui aussi créé par les réalisateurs –, elle n'aurait pas réussi.

L'obstination a porté ses fruits. La loi sur le cinéma a été modifiée en faveur de la fiction. Lors d'un procès exemplaire remporté devant le tribunal du commerce de Berne, les réalisateurs ont écorné le monopole des distributeurs et exploitants dominés par les intérêts américains. Ce procès gagné a marqué une étape importante quant au fond du problème. Il nous a aussi et surtout donné une nouvelle conscience identitaire. Nous étions devenus capables de mener un procès. C'est l'époque où l'association s'est attelée à des tâches constructives. Après des années d'escarmouches stériles contre la télévision suisse, l'association a réussi à conclure un accord-cadre avec la SSR, qui fixait pour la première fois des règles du jeu précises et apportait la continuité dans une collaboration d'une importance vitale. Des dizaines d'autres accords et contrats ont suivi, en si grand nombre que les compter donne le tournis.

Depuis cette époque, la situation a changé de fond en comble. La société suisse a compris qu'une production cinématographique n'était pas gratuite et les moyens financiers sont débloqués avec continuité. Avec la création de Suissimage, une organisation qui, par sa gestion professionnelle des droits d'auteur, apporte des ressources supplémentaires substantielles au cinéma dans notre pays, a été mise en place. Même si ce n'est pas encore suffisant, l'argent a disposition est plus abondant qu'autrefois, de sorte que nous pouvons être pris au sérieux en Europe comme pays de production. Cela entraîne des effets secondaires pervers, comme chaque visite de la vieille dame génère de l'argent. Nous avons des structures légères. Aujourd'hui, l'hydre des organisations, des secrétariats et des fondations, qui entendent œuvrer pour le bien du cinéma, absorbe plus d'argent que la production.

L'Association des réalisateurs de films a récemment été rebaptisée d'un nom allemand plus sobre. De nombreuses tâches que nous exécutions autrefois nous-mêmes sont aujourd'hui accomplies par d'autres. Il faut ici mentionner surtout la montée en puissance de l'association des producteurs, qui a donné le ton ces dix dernières années sur la scène économique-juridique. Ce partage des tâches me paraît une bonne chose, dans la mesure où il reconnaît et tient compte aussi de nos intérêts matériels. Par contre, la politique culturelle doit demeurer notre affaire.

La situation s'est cependant compliquée. Aujourd'hui, trois générations, dont la socialisation a emprunté des voies différentes, se disputent la manne disponible. La rébellion des jeunes dans les années 80 a entraîné un déplacement de l'activité politique vers les projets régionaux et locaux. Et, dans les années 90, tout semble apparemment s'être mis à tourner exclusivement autour de son propre nombril. Ce phénomène s'est accompagné d'une absence toujours plus marquée de repères intellectuels. A mes yeux, cette absence trouve sa manifestation la plus forte dans l'apparition de prédicateurs ambulants américains, qui parcourent notre pays depuis une bonne dizaine d'années et nous vendent la vraie foi dramaturgique contre le bon argent des subventions. Ce n'est pas l'exigence artistique d'une expression personnelle qui semble être au premier plan. Le plus important est le timing du «plot point», le «dessin professionnel» des personnages, l'exécution cohérente de la «story line», tous critères que chaque être moyennement intelligent peut s'approprier. Cela n'est pas suffisant – pas même pour pouvoir s'affirmer économiquement dans un marché sursaturé par de tels produits. Pour l'association, il convient de revenir à l'ancienne nécessité: faire acte d'allégeance au film de création. Le film adapté au marché n'existe pas. S'il existait, il y a belle lurette que nous ne pourrions plus voir que des films américains dans notre pays. La seule et unique chance d'un pays nain comme le nôtre réside dans ce qu'il a de particulier à proposer. J'entends par là cette touche particulière qui distingue tout travail artistique, à savoir l'ouverture intellectuelle, la créativité, la réflexion, la beauté, la poésie.

**“Affaires internes et fonctionnement de l'ARF 2001”**

L'assemblée générale, agrémentée d'un programme cinématographique, qui a eu lieu à Berne le 9 juin 2001, a admis à l'unanimité les réalisatrices et réalisateurs suivants au sein de l'ARF: Simon Aeby, Eric Bergkraut, Fulvio Bernasconi, Marie-Louise Bless, Jean-Stéphane Bron, Florian Froschmayer, Edgar Hagen, Thomas Hess, Pascal Magnin, Francis Reusser, Franz Rickenbach, Francesca Solari, Sascha Weibel, Martin Witz et Marcel Zwingli. Ont démissionné de l'ARF: Ruben Dellers, Lisa Fässler, Beat F. Mayer, Patricia Moraz et Felix Schaad.

Le 31 décembre 2001, l'ARF dénombrait 190 membres (28% de femmes, 72% d'hommes) de toutes les régions du pays.

Au début de l'année, Mike Wildbolz nous a quittés pour toujours. Membre de longue date de l'ARF, notre collègue tessinois a succombé à une grave maladie, et nous avons dû le conduire à sa dernière demeure.

(titre du diagramme )/Diagramme

- Structure des membres suivant l'âge/Mitgliederstruktur nach Alter
- Structure suivant l'âge et le sexe/Mitglieder nach Alter und Geschlecht

Le comité a de nouveau travaillé d'arrache-pied en 2001: il a tenu neuf réunions, et, le 20 juin 2001, a eu lieu une assemblée des membres convoquée à la hâte au sujet de la création du GARP. Une première Rencontre a été organisée au Tessin à l'attention des cinéastes de langue italienne, une autre Rencontre a eu lieu pour les membres au cinéma Xenix de Zurich. Les membres de l'ARF ont reçu des informations régulières sur les activités de leur association par le canal de lettres d'information pour les membres, le site Internet et Cinébulletin. Notre conseiller juridique Jon Peider Arquint a transféré son domicile de St-Moritz à Zurich, aussi n'a-t-il plus pu assumer le même volume de travail que précédemment. Par chance, nous avons trouvé une solution pour continuer de bénéficier de sa collaboration, et il reste donc à disposition pour dispenser ses conseils juridiques. Les demandes aux fins d'obtenir une consultation juridique doivent désormais être adressées au secrétariat de l'ARF. Malgré la réduction abrupte, de 3,3%, des subventions fédérales, la situation financière de l'ARF est stable.

Nombre de membres et d'assesseurs, qui sont intervenus au quotidien et ont œuvré dans des commissions de politique culturelle en faveur de la cause des auteurs de films, ont enrichi et facilité le travail de l'ARF, et nous les en remercions ici cordialement. Sans leur engagement, l'ARF serait dans l'incapacité de mener une politique raisonnable. L'ARF et ses membres ont pris part aux travaux des organisations et commissions suivantes: commission Moor, commission fédérale du cinéma, comité consultatif, jury des primes, promotion et marketing, formation professionnelle et continue, Journées cinématographiques de Soleure, Festival du film de Locarno, Visions du réel, Suissimage, SSA, Focal, Pacte de l'audiovisuel, GARP, ARC, Cinésuisse, Groupe de travail Vision 2002, EuroInfo MEDIA Desk, Centre du cinéma, Pro Helvetia, Swissperform, IG-AG Kultursubvention (anciennement Club des 5), Agence du court métrage, Zürich für den Film, Suisseculture, Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel (FERA), Fondation de prévoyance pour le film et l'audiovision, Pro Litteris et association ‚3e Fête des Arts’.

“Politique fédérale du cinéma 2001“

*Révision totale de la loi sur le cinéma*

En début d'année, les travaux concernant le projet de loi sur le cinéma se sont achevés et celui-ci a été envoyé au parlement pour examen. Mis à part quelques points discutables, le projet se présentait fort bien, du moment que le législateur avait cherché à embrasser d'un seul regard toute la complexité de la situation. Pour nous autres réalisateurs et scénaristes, comme on le verra plus bas, le diable est dans les détails, c'est-à-dire au niveau de la mise en œuvre dans des ordonnances et des règlements, ainsi qu'au niveau de la politique d'encouragement effectivement pratiquée. En mars, lors du premier examen au Conseil des Etats, s'est produite la „rupture de film“ la plus célèbre dans l'histoire du cinéma suisse, dans la mesure où les sénateurs ont décidé de renvoyer sa copie au Conseil fédéral. Manifestement, quelques parlementaires avaient tiqué devant la taxe d'incitation, instrument destiné à encourager la diversité de l'offre dans les salles et dernier recours de la Confédération contre un déséquilibre au profit exclusif du commerce. Ce renvoi était fâcheux, puisque l'ensemble de la profession s'était employé à faire une loi au régime minceur et pensait que ce projet en était une. Comme le Conseil national s'est opposé au renvoi, grâce aussi à l'engagement de quelques élus, le Conseil des Etats a repris ses délibérations sur la nouvelle loi. A la session d'hiver, la loi a été votée. Elle doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

*Révision des dispositions d'exécution relatives à l'encouragement du cinéma*

Début 2001, la commission Moor a entamé ses travaux pour mettre au point une nouvelle ordonnance sur l'encouragement du cinéma. Outre les instruments de l'aide sélective et les régimes d'encouragement, ce qui nous intéressait surtout était le nouveau visage de Succès Cinéma. La phase expérimentale d'encouragement lié au succès des films arrivait à son terme à la fin de l'année, et cette forme d'aide devait être ancrée dans la loi et y figurer le deuxième pilier de l'encouragement. Au terme d'un intense brassage d'idées pour dégager une opinion – au sein même de l'ARF, avec les producteurs, dans les commissions et avec l'administration fédérale -, les associations ont, en décembre, reçu le projet d'ordonnance départementale sur l'encouragement du cinéma pour avis.

Grosso modo, l'ARF est satisfaite du projet d'ordonnance, du moment qu'elle contient les propositions pour lesquelles nous avons lutté ces derniers mois. Malheureusement, les régimes d'encouragement, qui doivent par exemple réglementer la prime de qualité, n'ont pas encore été présentés. Par rapport aux propositions initiales concernant la refonte de Succès Cinéma, nous sommes parvenus à obtenir maintes améliorations: l'ARF est satisfaite de voir que les scénaristes sont désormais intégrés dans le système (ce qui était pour nous une condition mise à l'acceptation d'une éventuelle diminution de la part revenant à la réalisation) et qu'il est admis qu'il faille aussi présenter un synopsis pour les films documentaires. Nous sommes également heureux que l'interdiction de cumuler les bonifications pour la réalisation et le scénario ait été allégée. Il est incompréhensible que la possibilité, pour les réalisateurs et les scénaristes, d'investir dans le développement de projet fasse défaut. La réduction de moitié de la part financière des auteurs de films à Succès Cinéma est inacceptable, puisque le maillon à

la fois le plus important et le plus faible de la production cinématographique est ainsi durement sanctionné dans sa liberté d'action et de création. La prise de position de l'ARF peut être consultée sur le site [www.realisateurs.ch](http://www.realisateurs.ch).

### *Nouvelle aide sélective*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2001, une série de nouvelles dispositions valables pour l'encouragement sélectif est entrée en vigueur. La procédure d'expertise dans le domaine du développement de projets et de la réalisation de films a notamment été revue. L'organisation de l'encouragement sélectif n'est peut-être pas comme nous l'aurions souhaitée, nous avons néanmoins voulu considérer cette refonte comme une chance à saisir. C'est la raison pour laquelle l'ARF a pris l'initiative d'organiser un débat public dans le cadre des Journées cinématographiques de Soleure 2001, afin de mettre au jour les perspectives et de dégager les exigences posées à la future aide au cinéma. Cette table ronde devait lancer la discussion dans la branche sur les conceptions et les attentes liées à l'encouragement cinématographique, du moment que la révision en cours met en jeu des questions importantes, comme Succès Cinéma.

Dans le cadre de Cinésuisse, nous avons co-organisé une autre réunion sur ce thème au Festival du film de Locarno. Avec les membres du comité consultatif, la discussion a porté sur les expériences faites à l'usage du nouveau modèle. Le fort intérêt manifesté par la branche a démontré qu'une bonne demi-année après l'introduction des innovations il restait encore quelques points peu clairs.

### *Introduction définitive de Succès Cinéma*

Les discussions autour de l'ordonnance ont coïncidé avec l'éclatement du conflit sur le rôle des auteurs de films dans Succès Cinéma. La situation a été rendue encore plus explosive par l'annonce d'une possible solution proposée par Marc Wehrli, le chef de la section du cinéma à l'OFC. Celui-ci a proposé de réduire de 8% la part de la réalisation, pour arriver à 10%, et, en contrepartie, de libérer de toute obligation le retrait d'argent par la réalisation. Les scénaristes n'étaient toujours pas intégrés dans le système. Cette proposition se signalait par son absence de vision globale, c'est la raison pour laquelle nous avons soumis la proposition suivante à la commission Moor, proposition qui a rencontré un bon accueil tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ARF:

#### Prémisses générales pour le futur encouragement cinématographique:

1. Les auteurs de films (réalisation & scénario) et les producteurs sont des partenaires. Le partenariat implique davantage que l'association „culture + oseille“, qui concluent une relation brève ou durable.
2. Sans les auteurs de films, les producteurs n'existent pas. Comme les scénaristes et les réalisateurs désirent concrétiser leurs idées, ils ont besoin de partenaires forts et loyaux.
3. Les scénaristes doivent être intégrés explicitement dans le système d'aide au cinéma.

#### Proposition modèle pour Succès Cinéma:

50% de l'encouragement lié au succès des films doivent aller à la réalisation de films (scénario, réalisation et production) et 50% à la diffusion (distribution, exploitation en salles). Un montant fixe de 10 francs doit être versé pour chaque entrée de référence. L'intégration des scénaristes est fondamentale, c'est le premier pas sur la voie conduisant à des régimes d'encouragement judicieux pour ce domaine. De même, la production (producteurs professionnels qui conçoivent leur rôle comme une fonction de management dans un sens global) doit être renforcée, c'est pourquoi l'ARF était disposée à partager avec les scénaristes les actuels pourcentages revenant à la réalisation et à concéder une part plus importante aux producteurs. Le détail de cette proposition modèle se trouve sur le site [www.realisateurs.ch](http://www.realisateurs.ch).

### *Augmentation du crédit pour le cinéma: sur le plan national et régional*

Le bon en avant sera un bon en avant light! Le crédit ordinaire pour le cinéma, figurant initialement au budget pour 19,095 millions, a été porté à 20,845 millions. Pour la branche du cinéma, il était clair que ces ressources supplémentaires devaient aller à la production. L'augmentation décidée sous la Coupole était conditionnée à l'obligation de faire bénéficier les festivals d'une partie des ressources supplémentaires. Sur le plan régional – notamment à Zurich et à Genève – comme sur le plan national, les professionnels du cinéma sont montés aux barricades pour demander l'augmentation des crédits destinés au cinéma, et de premiers résultats ont été engrangés (voir à ce sujet [www.realisateurs.ch](http://www.realisateurs.ch))

### *Pacte de l'audiovisuel 2003*

Les négociations pour le Pacte de l'audiovisuel 2003 devaient débiter aux Journées cinématographiques de Soleure 2002. Les parties contractantes se sont rencontrées à la mi-décembre 2001 pour une première séance et ont décidé d'accepter aussi le GARP parmi les contractants. Nous sommes actuellement en train de rassembler les thèmes et les problèmes qui devraient figurer sur le tapis vert des négociations. Il est extrêmement douteux que la SRG SSR idée suisse mette davantage de moyens à disposition pour le Pacte 2003. En novembre, son directeur général, Armin Walpen, a donné les informations suivantes à l'occasion de la réunion destinée à faire le bilan: la SSR a déposé une demande d'augmentation de la redevance, afin de compenser le manque à gagner provoqué par l'exemption dont bénéficient les personnes qui touchent une rente de l'AI, augmentation conçue comme une mesure transitoire jusqu'à la révision éventuelle de la loi fédérale sur les prestations complémentaires. La décision est attendue pour avril 2002. Ce n'est qu'au moment où cette décision tombera qu'une discussion pourra être engagée sur les aspects financiers du Pacte 2003. A la même réunion, il a été décidé que le million de francs alloué jusque-là par la SSR à Succès Cinéma irait pour moitié au Fonds pour les primes de Succès passage antenne et pour moitié aux productions de cinéma d'importance nationale.

## “Situation économique et sécurité sociale des cinéastes 2001”

### *Situation économique: comment vivent les auteurs de films?*

En 2001, tous les membres de l'ARF ont reçu un questionnaire destiné à relever leurs cachets usuels. A ce jour, trop peu de questionnaires nous ont été renvoyés pour pouvoir procéder à une analyse sérieuse de la situation. Ce sont surtout les jeunes réalisateurs et scénaristes qui ont aujourd'hui tendance à demander conseil à l'ARF en matière de cachets. Pour ce genre de demandes, le niveau des cachets est déjà une aide précieuse. Plus grand sera le nombre de questionnaires remplis et plus l'ARF pourra en tirer de conclusions pertinentes pour sa propre politique. Le formulaire se trouve aussi sur notre site [www.realisateurs.ch](http://www.realisateurs.ch)

A l'automne, le comité s'est réuni en conclave pour débattre de la question suivante: „Comment vivent concrètement les cinéastes et quel rôle joue l'ARF dans le débat qui agite la profession sur leurs conditions économiques?“ Les discussions n'ont peut-être pas abouti à la clarification souhaitée de notre politique en la matière, elles ont néanmoins été très encourageantes et ont probablement mis en mouvement une question encore plus cruciale: le dialogue sur (la conscience de) notre identité de cinéaste ou d'artistes et d'acteurs culturels.

### *Révision partielle de la loi sur le droit d'auteur (LDA)*

„On parle de Guerre de 30 ans et on entend par là le chemin de croix d'une longueur exemplaire qui a abouti à la révision totale de la LDA, qui s'est finalement achevée en 1993.“  
(Lili Nabholz, présidente de Suissimage)

Le nécessité de cette nouvelle révision s'explique par la ratification de la convention sur Internet de l'OMPI, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Les milieux directement intéressés ont pu donner leur avis sur un premier projet de loi dans le cadre d'une consultation officieuse, projet qui, curieusement, a été mis à profit par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IFPI) pour proposer des innovations plus radicales. Présentée au printemps 2001, l'analyse de la consultation dégage le tableau suivant: les milieux culturels n'entendent intégrer dans la suite du travail de révision que des questions directement liées à la ratification des deux conventions de l'OMPI. Par contre, les utilisateurs et aussi en partie les producteurs exigent des correctifs supplémentaires dans le domaine des dérogations à la protection, de la gestion des droits collectifs et de l'œuvre dépendante. Vu les divergences existant sur les objectifs et sur l'étendue de la révision, compte tenu aussi de l'évolution toujours en cours du droit international, il faut se demander s'il ne serait pas plus judicieux d'attendre un peu et de ficeler plus tard un paquet global.

### *Décision sur le fonds social à l'assemblée générale de Suissimage*

En l'an 2000, l'assemblée générale de Suissimage, les producteurs ont réussi un coup fumant puisque la clé de répartition entre le fonds culturel et le fonds de solidarité, qui avait donné de bons résultats, a été modifiée à une faible majorité des voix; le rapport passe de 7:3 à 9.3:0.7

(action unique). Depuis plus de 15 ans, le fonds culturel permet d'améliorer les faibles moyens de production du cinéma suisse, avec notre argent notons-le en passant, et en soulageant ainsi la Confédération, les cantons et la télévision. Quant au fonds de solidarité, il peut venir en aide dans les situations d'urgence, en allouant des rentes aux personnes qui en ont besoin. Pour assurer les rentes des professionnels du cinéma sur le long terme, il faut constituer des réserves en conséquence. Personne ne peut dire aujourd'hui comment évolueront les recettes de Suissimage, puisqu'elle doit céder des parts toujours plus importantes à la SSA. Tout aussi incertaines sont l'évolution du renchérissement et l'évolution des effectifs de membres, alors que l'espérance de vie ne relève pas non plus des sciences exactes. Ce n'est pas un hasard si l'intérêt des producteurs pour ces réserves n'est pas le même que celui des réalisateurs, du fait que les détenteurs de droits se voient verser annuellement leur prévoyance vieillesse par le fonds de solidarité sur leurs comptes LPP et ne doivent pas attendre pour savoir s'ils toucheront encore une rente à 62 ans. Grâce aux réalisateurs présents en nombre à l'assemblée générale de 2001, il a été possible de parer avec éclat l'attaque dirigée contre le fonds de solidarité. Jusqu'à nouvel avis, sur les 10% des recettes mis à disposition, 7% continueront d'être affectés au fonds culturel et 3% au fonds de solidarité.

### *Conférence de Suisseculture Sociale*

A l'invitation de Suisseculture Sociale, une conférence a réuni fin novembre des représentants des associations culturelles, de l'OFC, de l'Office fédéral des assurances sociales, de la Conférence suisse des institutions d'aide sociale et des institutions de prévoyance, en particulier, dans le but de discuter des problèmes spécifiques que les acteurs culturels rencontrent en matière de prévoyance professionnelle et sociale. La première journée a été consacrée à la prévoyance sociale. Les problèmes tiennent au traitement inégal dont les acteurs culturels sont l'objet, à la diversité des règlements relatifs à l'aide sociale et à la prise en considération souvent lacunaire des acteurs culturels en tant qu'actifs exerçant une activité lucrative. Au cours de la seconde journée, les institutions de prévoyance, en particulier la Fondation de prévoyance pour le film et l'audiovision, ont présenté leurs solutions, et les participants ont reçu des informations au sujet de la LPP et de sa révision en cours. Les problèmes rencontrés par les acteurs culturels à cause de la prévoyance professionnelle résident surtout dans la brièveté de leurs engagements et dans le fait que beaucoup n'arrivent pas atteindre la déduction de coordination. Grâce à la Fondation de prévoyance pour le film et l'audiovision, la branche cinématographique possède un bon 2<sup>e</sup> pilier, contrairement à d'autres disciplines artistiques comme les arts plastiques et la littérature, qui ne peuvent proposer aucune solution LPP à leurs membres.

**“Autres activités 2001 dans le domaine de la politique cinématographique et culturelle”:**

*Révision de la loi sur la radio et la télévision*

Le délai pour répondre à la consultation relative à la loi sur la radio et la télévision arrivait à échéance fin avril 2001. Nous avons fait valoir notre position dans la réponse de Cinésuisse, avons participé directement à la consultation et avons aussi suggéré une réunion d'information à ce sujet à SRG SSR idée fixe destinée aux acteurs culturels. Dans notre détermination, nous avons souligné que nous approuvions la profession de foi en faveur du service public et du passage à un système dual. Nous avons axé principalement notre argumentation sur la nécessité d'accorder plus de poids à la création cinématographique suisse, c'est-à-dire la nécessité de prescrire la prise en considération particulière de la création cinématographique suisse non seulement dans le mandat de programme de la SSR mais aussi pour les diffuseurs privés, et la nécessité d'intégrer la taxe destinée à l'encouragement du cinéma, qui n'est plus prévue dans le projet, pour les diffuseurs privés. Une fois la consultation terminée, le Conseil des Etats s'est prononcé en faveur de la libéralisation des coupures publicitaires dans les programmes et de la publicité pour l'alcool sur les chaînes privées, libéralisation plus prononcée que ne le prévoit le projet. Le projet de loi sera probablement mis au point au printemps 2002, date à laquelle le dossier connaîtra donc un regain d'actualité.

*Renouvellement du conseil de fondation de Pro Helvetia*

Dans le cadre de la réforme de Pro Helvetia, il a été décidé de réduire la taille du conseil de fondation, ce dont nous nous réjouissons. A l'automne, nous avons appris que, à partir de 2002, le conseil de fondation ne devait plus compter ni représentants de l'ARF ni autres réalisateurs en activité. Comme le nouveau conseil de fondation amaigri doit avoir notoirement plus de poids sur le plan de la politique culturelle et sur le plan stratégique – mais aussi puisque les principes en vigueur à Pro Helvetia veulent que toutes les disciplines artistiques importantes y soient représentées -, nous avons été étonnés d'apprendre qu'aucun réalisateur de films en activité ne devait plus y siéger, et c'est la raison pour laquelle nous sommes immédiatement intervenus par écrit, mais en vain. Les réalisateurs en activité ne seront plus représentés dans notre fondation culturelle nationale; à l'heure actuelle, on ignore comment Pro Helvetia va assurer les échanges avec les réalisateurs de films.

*Film et Cinébulletin*

En février, la démission du rédacteur en chef de Film et de Cinébulletin, de même que la crainte que Film ne soit confronté à une situation financière désastreuse, susceptible de mettre en péril la publication de Cinébulletin, revue des milieux professionnels, nous ont incités à demander la convocation immédiate de l'organisme de tutelle. En août, nous en avons la triste confirmation de la déconfiture. Lors d'une réunion qui s'est déroulée au Festival du film de Locarno, la fondation Ciné-Communication a fait part de la cessation immédiate de toutes ses activités. A

cette époque, un groupe de travail de l'organisme de tutelle (composé de Micha Schiow, Astrid Schaer, Jris Bischof) était déjà à l'œuvre, si bien qu'il a été possible de poursuivre au pied levé la publication de Cinébulletin. En décembre, un concept stratégique pour la réorganisation de Cinébulletin a été proposé à l'organisme de tutelle. Celui-ci s'est prononcé clairement en faveur de la continuation de Cinébulletin et a décidé de fonder une association à cet effet.

### *Communication de la Suisse à l'OMC sur les services audiovisuels*

Les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont débuté officiellement en l'an 2000. L'audiovisuel est un objet potentiel des négociations; fin 2000, les Etats-Unis ont présenté un document à ce sujet au conseil de l'AGCS, l'Accord général sur le commerce des services. La Suisse a réagi en mai 2001. Le document helvétique, auquel l'ARF a collaboré, est une invite au dialogue et n'anticipe pas la position suisse. Cette communication précoce était censée suggérer la volonté de chercher des solutions et des instruments pour protéger la diversité culturelle d'une manière à la fois créative et dénuée de pressions. Juste après le dépôt de la communication suisse, la France a exprimé par différents canaux sa mauvaise humeur à ce propos. Lors de diverses conversations avec la France et l'UE, les motifs et les réflexions qui inspirent la communication de la Suisse ont encore et toujours été exposés. La France part de l'idée que les services audiovisuels n'entrent pas dans le cadre de l'AGCS, et que des négociations peuvent être empêchées. Dans l'ouverture des marchés, elle ne distingue que des désagréments pour son industrie culturelle mais aucun avantage. La Commission européenne, représentant les Etats membres de l'UE à l'OMC, avait les mains liées, car l'UE a éprouvé de grandes difficultés à définir une attitude commune. De plus, les discussions qui ont eu lieu lors du dernier cycle de négociations de l'OMC sur les questions culturelles se sont caractérisées par une opposition insurmontable entre les principaux acteurs que sont les Etats-Unis et l'UE. L'UE a préconisé une „exception culturelle“ et les Etats-Unis défendu un point de vue ne laissant aucune place aux arguments autres qu'économiques. Depuis lors, les discussions sont bloquées. En janvier, le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) devait rencontrer une délégation française afin d'évoquer les questions liées au thème „culture et commerce“. On ne voit pas à l'heure actuelle dans quel sens va évoluer la situation à l'OMC.

### *Politique culturelle en mutation: mise en œuvre de l'article constitutionnel sur la culture*

La nouvelle constitution fédérale contient enfin un article dédié à la culture, qui donne une base légale à l'encouragement de la Confédération. Dans un commentaire relatif à la mise en œuvre de l'art. 69 en question (RR 2/2001), Christoph Reichenau, directeur adjoint de l'OFC, a exposé sa vision des choses: „...la politique culturelle pénètre si avant au centre de la politique gouvernementale du Conseil fédéral, des exécutifs cantonaux et municipaux que tous les domaines publics décisionnels et administratifs sont soumis à l'influence de la réflexion et de l'action culturelles.“ Les organisations des professionnels de la culture (anciennement Club des Cinq) partagent cette vision. Comme un message relatif à un article sur l'encouragement de la culture doit prochainement être rédigé, elles se battent pour l'insertion d'une intégration formelle

et précoce des organisations professionnelles dans ce texte, parce que de nombreux actes législatifs ont un retentissement immédiat sur les conditions de travail et la situation sociale des artistes. Pour des raisons politiques et structurelles, les organisations culturelles continueront à l'avenir de se situer à la marge du système étatique. Nous estimons néanmoins qu'il faut trouver les moyens d'une relation formalisée en matière d'information et de consultation, en sorte que nous puissions exécuter avec efficacité les mandats allant de pair avec les subventions de la Confédération et développer notre capacité de travail dans un cadre approprié.